

## Le consentement chez l'enfant

### *Clés de compréhension*

**Par Léa Champagne**

**Mots-clés :** autorité, choix, consentement, citoyenneté, développement, éducation, égalité, enfance, lien, norme, relation

Dans la foulée de la vague des dénonciations de violences sexuelles auprès des femmes à l'automne 2017 (#MeToo), la notion de consentement a refait surface : le consentement dans les relations, plus largement dans l'expérience du « vivre-ensemble » quotidien, peut et doit s'apprendre dès le plus jeune âge. L'actualité semble être un bon prétexte pour approfondir cette notion qui de prime abord apparaît assez floue dans l'imaginaire collectif. Nous proposons d'en dessiner quelques contours d'un point de vue éthique, politique, éducatif et psychosocial, dans le contexte de l'enfance. Car, bien qu'il soit juridiquement encadré dans le domaine de la santé par exemple, le consentement est un construit social dont la réelle complexité est souvent ignorée ou mal comprise dans la pratique<sup>1</sup>. Il est à la fois individuel et collectif, en tension entre intériorité et extériorité. Il suppose une relation entre individus, une certaine mutualité et réciprocité. Comment alors expliquer aux enfants<sup>2</sup> la notion de consentement? Comment se définit-il globalement? Quels sont les obstacles et les facilitateurs au consentement? Et comment peut-il s'apprendre?

### **Aux origines du consentement : « faire société »**

Dans une société libérale, le consentement est une base minimale du respect d'autrui et d'un corps de valeurs bien identifiées. Il possède par lui-même une valeur morale intrinsèque :

<sup>1</sup> Marie, Léa. 2017. « Ne forcez pas vos petites filles à faire des câlins ou bisous à leurs proche », *Slate*, publié le 24 novembre 2017, [En ligne], <http://www.slate.fr/story/154238/petites-filles-calins-bisous-stop>, (page consultée le 1<sup>er</sup> juillet 2018)

<sup>2</sup> La notion d'enfance renvoie à des réalités hétérogènes, liées entre autres à des processus corporels, biologiques (ex. la puberté, taille et poids, etc.) et légaux (la définition des seuils de majorité : civile, pénale, sexuelle, etc.). Ces processus sont indissociables de l'évolution des principales institutions de socialisation des individus, en particulier la famille, les médias et l'école. Ainsi, la notion d'enfance – comme la notion de jeunesse – est liée à la constitution d'autres notions d'ordre juridique, culturel, historique, psychologique et social. Source : Bérard, Jean et Nicolas Sallée. 2016. « Jeunesse et sexualité », In Rennes, Juliette, *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux*, éditions La Découverte, Hors Collection Sciences humaines, 752 pages, pp.350-358

lorsque je demande à quelqu'un son consentement, je le traite comme une personne et non comme un instrument<sup>3</sup>. Le consentement est alors ce qui, au-delà de la sphère politique, régit l'ensemble des relations entre les êtres humains, en ce qu'il est fondé sur leur liberté et qu'il la fait jouer afin d'établir une société acceptable<sup>4</sup>.

Les récents mouvements<sup>5</sup> de prise de parole au sujet des violences sexuelles, des inégalités structurelles et rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, du harcèlement, révèlent une tension évidente en ce qui concerne la possibilité de choisir de consentir ou non à une relation. Qui plus est, les graines de l'inégalité entre les filles et les garçons sont « semées » bien tôt dans les milieux de socialisation des enfants.<sup>6</sup> Cela entraîne la construction de stéréotypes de genre<sup>7</sup>, soit l'attribution de rôles, de comportements ou de caractéristiques à des personnes en fonction de leur sexe, sans égard à leur individualité, et entrave leur développement libre et égalitaire.

## Décrypter ce qui fonde le consentement

Le consentement peut être lu selon Paul Ricoeur<sup>8</sup> comme l'un des trois temps du déploiement du vouloir humain avec la décision et avec l'action, elle-même inséparable du mouvement, de la « motion », donc de l'émotion. Le « je veux », même exprimé comme « j'accepte » est la manifestation essentielle de la liberté de l'individu. Il pourrait ainsi constituer le désir manifeste d'une volonté individuelle et d'un attrait pour quelqu'un.e ou quelque chose, une relation ou un lien, une expérience spécifique ou générale. Pour qu'il y ait consentement mutuel, l'approbation est volontaire, libre de toute contrainte extérieure, sans avoir fait l'objet d'influence ou d'incitation induite, ni de coercition ou de motif entravant la décision éclairée<sup>9</sup>. Acte ponctuel, le consentement engage souvent la personne dans la durée : il faut y voir un processus soumis à des variations et des aléas, susceptible d'être ou non renouvelé, et dans lequel la personne dans sa totalité est engagée. Il peut être envisagé de façon dynamique puisqu'il est basé sur une négociation mutuelle.

Cette notion traduit la volonté de conclure un accord et de légitimer des actes par cet accord, son absence pouvant même constituer un crime (le viol par exemple). Ainsi, chez l'enfant, l'on pourrait reporter le consentement dans la pratique comme le respect du corps, de l'intégrité physique et psychique (inconditionnel), de l'expérience des relations aux autres,

---

<sup>3</sup> Jaunait, Alexandre. 2003. « Comment peut-on être paternaliste ? Confiance et consentement dans la relation médecin-patient », *Raisons politiques*, n° 11, (3), 59-79, [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2003-3-page-59.htm>, (page consultée le 2 juillet 2018).

<sup>4</sup> En modernité, d'après les réflexions de Geneviève Fraisse dans *Du consentement* (2007), les sociétés occidentales sont passées en l'espace de deux siècles du consentement fondé sur le rapport mutuel et réciproque de deux volontés inégales à un consentement « démocratique » fondé sur un principe abstrait de liberté et l'avènement d'un individu autonome.

<sup>5</sup> De nombreux articles dans les grands médias européens et américains (Le Monde, New York Times, L'Obs.) ont été écrits sur le sujet. Nous en citons un qui offre un regard analytique sur le mouvement #MeToo et #BalanceTonPorc, depuis la perspective américaine et française. L'auteure est professeure de sociologie et d'étude de genre à la UCLA (Californie). Saguy, Abigail. 2018 « La fin de l'impunité, #metoo et #balancetonporc », *La vie des idées*, publié en ligne le 27 février 2018, [En ligne], <http://www.laviedesidees.fr/La-fin-de-l-impunite.html>, (page consultée le 2 août 2018)

<sup>6</sup> Bérard, Jean et Nicolas Sallée. 2016. « Jeunesse et sexualité », In Rennes, Juliette, *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux*, éditions La Découverte, Hors Collection Sciences humaines, 752 pages, pp.350-358

<sup>7</sup> Clair, Isabelle. 2012. *Sociologie du genre*. Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 125 pages.

<sup>8</sup> Ricoeur Paul. 2009. *Philosophie de la volonté. Le volontaire et l'involontaire*, Paris, Éditions Points

<sup>9</sup> Ancré dans un sujet conçu comme une personne autonome et informée, il doit être « libre et éclairé », expression qui fleurit dans les discours sur l'éthique, les chartes et les codes déontologiques. Par « libre », il faut entendre un accord souscrit en l'absence de contrainte physique (violence, coercition) ou psychologique (manipulation, séduction, supercherie). « Éclairé » renvoie à un acte réfléchi et intentionnel : le consentement éclairé est un acte de la raison distinct d'une passion ou d'un désir éphémère et contingent. Source : Fraisse, Geneviève. 2007. *Du consentement*, Paris, Le Seuil

en position d'autorité ou non, égalitaires (entre sexes) à la fois comme un outil de compréhension et une finalité, dans l'apprentissage et l'affirmation de soi, de ses limites. Par exemple, c'est l'acte par lequel l'enfant donne à une décision dont un autre a eu l'initiative, le parent, l'ami ou l'enseignant par exemple, l'adhérence personnelle nécessaire pour passer à l'exécution. Le respect mutuel en tant que valeur et principe de société est préalable, en ce sens qu'il influence la capacité de l'enfant à adhérer à une proposition, un choix, une certaine expérience du monde; il est donc question de la relation à soi, à l'autre et du respect de ces deux liens. C'est aussi accepter un lien, mais parfois le rompre. Il n'en demeure pas moins qu'une ambiguïté structurelle habite le consentement : le terme se situe sur un axe organisé par l'opposition entre autonomie et contrainte puisque l'enfant peut se retrouver « soumis » aux propositions de l'adulte et n'être que très peu ou pas celui qui met en avant ledit choix.

## **Exprimer le consentement : de l'usage de la parole à la manifestation de comportements**

Le consentement est souvent une idée très abstraite pour les enfants, qui peuvent parfois être entraînés par l'effet de groupe; apprendre à effectuer un choix, éclairé, informé, issu d'une envie, de sensations, est propre à l'individualité de chaque enfant. Seulement, que ce soit pour les filles comme pour les garçons, sensibiliser à cette question du consentement, notamment au fait de savoir dire « non », mais aussi de savoir l'entendre, dans leurs interactions avec l'autorité (enseignants, parents, éducateurs) autant qu'avec leurs pairs, doit débiter dès l'enfance. Nous sommes à une époque où l'enfant occupe une double place, détient une double nature : d'une part, celle d'un individu à part entière avec ses droits et devoirs (l'intérêt supérieur de l'enfant reconnu dans la Convention des droits de l'enfant<sup>10</sup>) et d'autre part, celle d'enfant, être fragile dont la maturité est en construction (différentes phases de développement) que l'adulte se doit de protéger<sup>11</sup>. Comment alors traité avec cette dualité complexe à gérer pour les adultes et les enfants eux-mêmes? L'autorité reconnue comme légitime de décision versus l'autonomie (la capacité) de l'enfant à décider pour lui est en jeu lorsque vient le temps de consentir. L'enfant dépend en partie des adultes qui l'entourent, mais qui parfois substituent leurs propres demandes aux siennes ou les étouffent. Il lui revient de s'affirmer, de s'autonomiser, de prendre la parole, mais c'est souvent à travers des actes ou des comportements que vient s'exprimer ce qui ne peut se dire<sup>12</sup>. Avant de pouvoir s'exprimer par la parole, et même longtemps après son acquisition, l'enfant est donc d'une certaine façon tributaire de ses porte-parole, de son environnement qui traduit en mots ses manifestations affectives. Ils l'inscrivent dans des récits qu'il devra faire siens ou subvertir en se construisant comme sujet parlant. Certes, il est possible de se mettre à l'écoute des enfants et d'agir dans leur intérêt, pour les protéger ou prendre en compte leurs opinions, désirs et besoins en fonction de leur âge et de leur maturité<sup>13</sup>. Il demeure néanmoins difficile de dresser les contours du pouvoir de l'adulte sur le pouvoir de l'enfant dans sa capacité à décider.

---

<sup>10</sup> Convention relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur le 2 septembre 1990. Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, [En ligne], <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>, (page consultée le 14 juillet 2018).

<sup>11</sup> Bozon, Michel. 2012. « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », in *Agora débats/jeunesses*, vol. 1, n°60, p.121-134. [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2012-1-page-121.htm>, (page consultée le 2 juillet 2018)

<sup>12</sup> Le Run Jean-Louis, Eglin Muriel, Gane Hélène. 2007. « La parole de l'enfant », *Enfances & Psy*, 2007/3 (n° 36), p. 6-9., [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2007-3-page-6.htm>, (page consultée le 15 juillet 2018)

<sup>13</sup> *Ibid.*

À la fois un état mental et une mise en communication de ce dernier, dans un espace et un temps donné, le consentement peut être appelé à changer au cours d'une même séquence. Le périmètre de sécurité, de confiance désigné par l'enfant, ce dernier commandant des limites d'espace, de zone de contact et de tension (physique et psychique), permet d'adhérer à une certaine zone de proximité, d'aisance, dans laquelle chacun.e peut s'exprimer librement, dans le respect de soi et de l'autre (voir figure 1<sup>14</sup>).

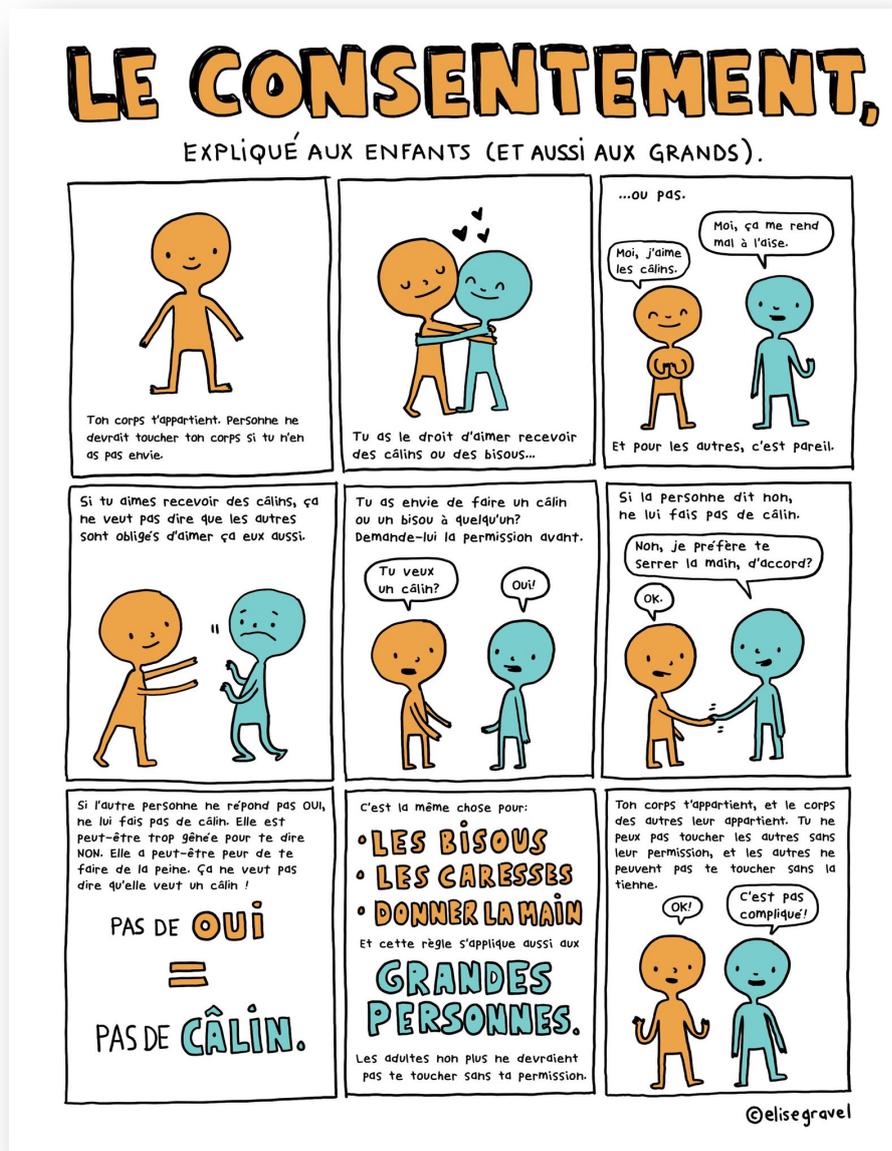


Figure 1 : Le consentement expliqué aux enfants, par Élise Gravel

<sup>14</sup> Élise Gravel, mère de deux enfants et illustratrice québécoise, a mis à disposition du public une illustration à l'automne 2017, à la suite de la vague de dénonciations d'agressions et de violences sexuelles à l'égard des femmes. La bande dessinée a largement été partagée et diffusée via le web dans le monde francophone. La source de l'image : <http://elisegravel.com/blog/consentement-explique-aux-enfants/>.

Le consentement n'est pas toujours aussi explicite que lorsqu'il est écrit ou exprimé clairement par la parole : il peut prendre la forme d'un geste (un acquiescement) ou d'un comportement. Souvent tacite et ambigu, il court cependant le risque de ne pas être reconnu, comme d'ailleurs le non-consentement quand il n'est pas manifeste.

Ainsi, il y a un large éventail d'affects pour exprimer un « oui » sur le spectre du consentement, comme l'appelle Geneviève Fraisse<sup>15</sup> et ce dernier est d'autant plus large lorsqu'il s'agit de l'apprentissage du consentement par les enfants. Il est à la fois charnel et idéal, il a une dimension psychique, puisqu'il suppose une délibération et une volonté. Mais « con-sentir » suppose l'existence d'un corps, puisqu'il s'agit de « sentir avec »<sup>16</sup>. Cette corporéité du consentement est, par exemple, visible dans l'acquiescement. Elle s'exprime aussi dans l'expression « qui ne dit mot consent » : ne dire mot, cela peut être également, et en même temps, ne pas manifester physiquement d'opposition. Mais la corporéité du consentement ouvre aussi à l'incertitude et à une part d'ombre : elle doit donner des signes, des preuves, qui seront sujettes à interprétation. Ces preuves peuvent être verbales, mais elles sont souvent corporelles : demeurer, ne pas fuir, acquiescer, sourire, etc. sont autant de postures du corps qui peuvent donner lieu à des interprétations divergentes.

### L'éducation au consentement

Les premières années d'école pour les enfants correspondent à l'entrée dans la vie relationnelle, l'exploration de soi, de son corps et de ses envies, l'identification et la communication de ses limites, le développement du désir et de sensations spécifiques face à la découverte du Monde. À l'image du rapport thérapeutique entre un médecin et un patient, l'enfant, dans sa connaissance de lui-même et de son rapport au savoir, n'est pas soumis aux mêmes normes que l'adulte<sup>17</sup>. Il aura donc besoin d'un guide, incarné par différentes autorités morales (parents, éducateurs, etc.), qui puisse l'orienter, l'accompagner, vers l'adoption de comportements et d'attitudes qui encourage l'autonomie d'une part, et la réalisation du consentement dans ses relations aux autres<sup>18</sup>. L'action, le lien ou l'expérience pour laquelle le consentement est préalable doit procurer un certain bien-être à l'enfant. Ainsi, le désir mutuel entre dans la constitution du consentement<sup>19</sup>. Ne serait-il pas alors plus pertinent d'adopter un discours volontaire et conscient du désir et de la volonté, et d'en arriver au consentement? En outre, Marcela Iacub décrit l'importance du développement et de l'apprentissage de la notion de consentement (chez l'enfant comme chez l'adulte) : elle explique le passage d'une morale substantielle – fondée sur des critères de ce qui est bien ou mal en matière de mœurs – à une morale plus formelle et consensuelle selon laquelle ce qui rend légitime un acte n'est pas tant son contenu que le cadre contractuel dans lequel l'énoncé du consentement s'inscrit<sup>20</sup>. En ce sens, il est utile de s'interroger sur les

---

<sup>15</sup> Fraisse, Geneviève. 2007. *Du consentement*, Paris, Le Seuil

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Jaunait, Alexandre. 2003. « Comment peut-on être paternaliste ? Confiance et consentement dans la relation médecin-patient ». *Raisons politiques*, n° 11, (3), 59-79, [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2003-3-page-59.htm>, (page consultée le 2 juillet 2018).

<sup>18</sup> Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - Bureau régional pour l'Europe et Centre Fédéral allemand pour l'éducation à la santé BZgA. 2010. « Les standards pour l'éducation sexuelle en Europe », Cologne 2010, [En ligne], [https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS_fr.pdf), (page consultée le 2 juillet 2018)

<sup>19</sup> Voir à ce sujet : Une vidéo virale sur les médias sociaux qui utilisait la tasse de thé en guise de métaphore des conditions du consentement, qu'il soit appliqué à la sexualité ou à d'autres situations où un choix marqué par le consentement doit être posé. Son contenu est frappant en ce sens qu'il donne à voir de façon pédagogique les différentes facettes, temps et impacts du consentement : <https://www.youtube.com/watch?v=jyDDYtMgPqY>. Également, quelques ressources pertinentes sur l'éducation au consentement sont disponibles ici : « L'éducation au consentement. Ressources et supports », mis en ligne le 30 décembre 2017, <https://lesvendredisintellos.com/2017/12/30/leducation-au-consentement-ressources-et-supports/>, (Page consultée le 10 juillet 2018)

<sup>20</sup> Iacub, Marcela. 2003. *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, Paris, Flammarion (Champs).

déterminations sociales, culturelles, de genre, économiques et psychologiques qui influencent les choix individuels, la liberté humaine étant inscrite dans la réalité de la vie et n'ayant de sens et de valeur que lorsqu'elle est s'articule à la responsabilité morale<sup>21</sup>.

## Consentement, contrat social et citoyenneté vont de pair

Somme toute, une des clés pour outiller les enfants à manifester leur pleine citoyenneté, et ce, dès un jeune âge, aux balbutiements de la construction « d'un monde à soi », serait l'éducation au consentement<sup>22</sup>, inscrit dans un contexte plus global d'éducation au vivre ensemble. Qu'elle puisse permettre l'instauration d'une morale de négociation comme fondement au consentement et à l'éthique citoyenne<sup>23</sup>, afin de participer pleinement à la construction des relations entre les personnes, les liens sociaux étant constitutifs de la citoyenneté<sup>24</sup>. Le consentement s'est en ce sens imposé comme un mot clé, le mot fait pour ouvrir la porte des questions.

Pouvoir dire oui, c'est pouvoir dire non. Car l'acte de consentir est pouvoir. Il place la subjectivité propre à chacun au cœur de la constitution du monde et des objets. Il permet de construire son existence avec chacun d'entre nous.

**Léa Champagne**

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*



<sup>21</sup> Marzano, Michela. 2006. *Je consens, donc je suis... Éthique de l'autonomie*. Presses Universitaires de France.

<sup>22</sup> Voir à cet égard : OMS. 2010. « Les standards pour l'éducation sexuelle en Europe », [En ligne], [https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS_fr.pdf)

CERE. 2017. « L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans tous ses états : réflexions et échos du terrain de l'EVRAS auprès des enfants », [En ligne], [http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/etude\\_evras\\_2017.pdf](http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/etude_evras_2017.pdf)

<sup>23</sup> Voir la description de la « citoyenneté sexuelle » pp, 19-20. Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - Bureau régional pour l'Europe et Centre Fédéral allemand pour l'éducation à la santé BZgA. 2010. « Les standards pour l'éducation sexuelle en Europe », Cologne 2010, [En ligne], [https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS_fr.pdf), (page consultée le 2 juillet 2018)

<sup>24</sup> Bozon, Michel et Juliette Rennes. 2015. « Histoire des normes sexuelles : l'emprise de l'âge et du genre », in Clio. Femmes, Genre, Histoire, 42 | 2015 [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-clio-femmes-genre-histoire-2015-2-page-7.htm>, (page consultée le 28 juin 2018)